
6. Conserver les pratiques pieuses qu'on a observées pendant l'année. Demeurer fidèle aux dévotions qu'on a embrassées, surtout à la dévotion envers le Saint Sacrement et envers la sainte Vierge. Se faire une obligation d'avoir toujours sur soi son scapulaire et son chapelet ; quand ils sont hors d'usage, les remplacer au plus tôt.

7. Se confesser fréquemment ; le faire sans retard, si on a eu le malheur de tomber dans une faute grave. Le jour de la confession, lire son règlement, examiner s'il a été exactement observé. Au cas où l'on remarquerait quelque négligence, ne pas se décourager, mais s'animer à être plus fidèle.

8. Faire la sainte communion aussi souvent que pendant l'année : le besoin en est encore plus grand. La faire particulièrement aux fêtes de la sainte Vierge. La veille de la communion, s'y préparer par la pratique de quelques bonnes œuvres, telles que l'aumône, la mortification, la récitation du chapelet, etc. Le jour de la communion, se retirer des sociétés dissipantes, et se conserver dans le recueillement ; faire une visite au Saint Sacrement.

9. Se bien persuader enfin que le démon ne prend pas de vacances ; qu'il rôde en tout temps ; qu'il ne peut être vaincu que par la prière, la défiance de soi-même et la fuite des occasions dangereuses.

10. Se souvenir qu'il n'y a pas de vacances dans le service du bon Dieu, et que nous lui devons, en tout temps, le respect, la reconnaissance et l'amour, parce qu'en tout temps, il nous aime, nous bénit et nous protège.

DEVOIRS DE FAMILLE ET DE SOCIÉTÉ.

1. Être plein de respect et de soumission pour son père et sa mère. S'efforcer de faire toujours leur joie et leur consolation ; avoir une grande déférence pour leurs avis, en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu.